

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

REDICTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
LYON ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

Notre roman, PILLEUR D'ÉPAVES, touchant à sa fin, nous publierons incessamment le dramatique ouvrage qui a fait connaître le fameux chef de la stréte, M. Macé, comme un de nos plus remarquables romanciers judiciaires.

MON PREMIER CRIME

est cependant une histoire vraie où la fantaisie de l'auteur n'a rien ajouté. Mais la réalité, cette fois, avait dépassé l'imagination la plus hardie, et rarement nos lecteurs auront été impressionnés comme par le récit de la première affaire criminelle où M. Macé révéla les exceptionnelles qualités de flair et de quasi-divinité qui l'ont rendu si célèbre.

AUJOURD'HUI :
1er CONCOURS NATIONAL DE TIR. — Distribution de prix.
LA QUESTION DES SOIES.
LE TRAMWAY DE NEUVILLE. — La Grève.

CHOSSES DU DEHORS

On a raison d'attacher une grande importance à la déclaration faite par M. Buis, bourgmestre de Bruxelles, pour démentir l'existence d'un traité secret entre la Belgique et l'Allemagne. Déjà le chef du ministère, M. Bernaert, avait tenu, à la Chambre des représentants, un langage analogue. Mais M. Bernaert parlait au nom du ministère et justement ce dont on accusait le roi Léopold, c'est d'avoir conclu le traité par-dessus la tête de ses ministres. M. Bernaert n'avait pas évidemment à faire renouveler ses déclarations par le bourgmestre de Bruxelles. Aussi, quand M. Buis a dit qu'il était « autorisé » à démentir l'existence du traité, il ne peut s'agir que d'une autorisation donnée par le roi lui-même. Qui donc a dit que Léopold II venait de faire sa petite manifestation de Portsmouth?

Ce sont les mêmes procédés qu'emploient contre nous avec une extrême habileté M. Crispi et les partisans de la triple alliance. On vient d'en avoir une preuve. L'agitation suscitée par le pèlerinage a heureusement pris fin. Elle s'est terminée par ses violences et ses exagérations mêmes. Certes, les faits ont été grossis et quelquefois dénaturés. La lettre que Menotti Garibaldi m'a fait l'honneur de m'adresser, la manifestation de Naples où, au moment de la plus vive effervescence, deux mille personnes ont crié à la fois : « Vive l'Italie ! » et « Vive la France ! » le prouvent. Nos bons cléricaux voudraient faire croire que lorsqu'on crie, en Italie : « A bas les pèlerins ! » cela signifie : « A bas la France ! » Ce n'est pas du tout la même chose.

Il n'en reste pas moins que sur certains points la population italienne s'est laissée aller à un accès de colère hors de proportion avec l'événement. Mais pour comprendre ce qui s'est passé, il faut se mettre à la place des Italiens, il faut se rendre compte de leur état d'esprit. Il y a chez eux, comme le disait hier matin Spuller dans la République française, pour tout ce qui concerne la question romaine, des sentiments incompatibles, toujours prêts à éclater. Les habiles peuvent les exploiter, mais ils sont sincères dans leur spontanéité,

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 12 Octobre (42)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MEROUVEL
Mlle DE ROYE-TRÉVILLE
— Vous avez maudit votre fille, dit le Breton. Dieu vous l'a reprise.
Germaine échevelée baissa la tête, ouvrit son visage des mains et pleura toutes les larmes de son corps.
XXI
Soirée de Goutteux
Aux premiers jours de novembre, après son dîner, le général de Tréville était assis, non, pas assis, étendu sur un large fauteuil, dans un petit salon attenant à la salle à manger de l'hôtel de Roye.

parce qu'ils touchent à ce qu'il y a de plus profond dans l'âme italienne. On a bientôt fait de dire gaminerie en parlant de l'incident du Panthéon. Mais les Italiens n'y ont pas vu une gaminerie, mais une provocation voulue. Ils étaient, d'ailleurs, fort agacés depuis longtemps par les manifestations pélerinardes en faveur du pape-roi. La gaminerie a fait déborder le vase. A ceux qui s'en étonnent, je demanderai ce que nous dirions si, tous les six mois, cinq ou six mille étrangers venaient manifester en corps en l'honneur du comte de Paris ou d'un prétendant quelconque. Est-il bien sûr que les choses se passeraient en douceur?

C'est ainsi, dit-on, que les Italiens répètent aux déclarations si franches, si loyales faites à Nice! On oublie que l'affaire du Panthéon est antérieure de deux jours aux fêtes de Nice, et que quand l'agitation s'est produite, le langage de M. Rouvier ne pouvait pas en outre avoir eu de répercussion en Italie. On dit encore : Mais comment se fait-il que les Italiens se préoccupent beaucoup plus des pèlerinages français que des pèlerinages espagnols, allemands ou autres? C'est très simple. C'est parce que pendant de longues années l'armée française a occupé Rome. Nous payons les fautes de Napoléon III.

Il faut bien le reconnaître, les pèlerins du Vatican ne font pas seulement un acte de foi. La politique autant que la religion les inspire et les met en mouvement. Qui a inspiré le dernier pèlerinage, ce pèlerinage ouvrier, si ce n'est M. de Mun?

Je lisais hier dans le Temps que l'Association de la jeunesse catholique, fondée par un jésuite, le père Tournade, a un caractère essentiellement militant, que cela résulte de ses statuts, qu'elle a un programme d'action qui préconise la lutte contre l'état de choses existant depuis 1789.

Eh bien, que les jeunes catholiques militent tant qu'ils le veulent en France, mais qu'ils s'abstiennent de militer en Italie! Cela pourrait avoir de fâcheuses conséquences.

M. le ministre de la justice et des cultes vient d'inviter Nosseigneurs les évêques à rester dans leurs diocèses et à ne plus prendre le commandement des bandes pélerinardes. Cette invitation n'a que le défaut de venir un peu tard.

Paroissant un mot célèbre, je dirai que le gouvernement a le droit d'empêcher les évêques et les associations catholiques de faire du cléricisme politique un article d'exportation.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL
INFORMATIONS POLITIQUES
Paris, 11 octobre.
UN CANDIDAT EN PRISON
M. Paul Lafargue, candidat socialiste à l'élection législative du Nord, et détenu à Sainte-Pélagie, a adressé une lettre à M. Constans le priant de donner des ordres au directeur de la prison de Sainte-Pélagie pour qu'il puisse voir dans sa cellule les personnes qu'il jugerait utiles à sa candidature et communiquer librement avec les électeurs par la voie de la presse.

EXPULSION D'UN BOULANGISTE
Le gouvernement belge a fait expulser, hier, un nommé Lucien Penjean, de nationalité française, qui avait fait placarder sur

par une sciatique qui vous force à tenir la jambe horizontale sur un tabouret, le fauteuil fut-il reconstruit de la plus fine tapisserie et le tabouret doré des quatre pieds.
C'était le cas du général.
Mais il avait d'autres raisons d'honneur.
On n'entendait pas plus parler de sa nièce que d'une morte.
Le télégraphe était muet comme une carpe, la poste pareusse comme une marmotte endormie dans son trou.
Ce silence autorisait les suppositions les plus néfastes.
Qu'était devenue la voyageuse? Reviendrait-elle un jour?
Le général consultait vainement les journaux pour y trouver quelque motif de confiance.
Le yacht, moniteur officiel de la navigation de plaisance, avait annoncé l'apparition du bateau de mademoiselle de Roye à Bayonne, mais l'avis datait d'un mois, et depuis on ne savait ce qu'il était devenu.
Bayonne n'est pas au bout du monde. M. de Tréville, à bout de patience, ne savait quelles raisons donner à Robert de Beaulieu qui devenait pressant.
La patience a des bornes.
Aussi, ce soir-là le général était-il d'une humeur exécrable.
— Mille boutiques!
Quand il lançait cette formidable imprécation, c'était mauvais signe.
Seul en face de la cheminée, un guéridon à sa portée sur lequel se trouvaient des cigares, des journaux et un ou deux flacons - des sirops, des calmants détestables! - il grommelait entre ses

les murs de Bruxelles une grande affiche rouge où le remerciait, en termes bizarres, les deux cent mille Bruxellois qui avaient pris part aux funérailles du général Boulanger.

UNE FAUSSE NOUVELLE
On dit absolument controuvé le bruit d'après lequel le prince royal de Roumanie allait renoncer à la succession au trône pour épouser Mlle Vaccaresco. Non moins controuvé la nouvelle que le prince royal aurait vu Mlle Vaccaresco ces jours derniers à Paris. D'après ce que nous avons appris, hier, de M. Nano, le chargé d'affaires de la légation roumaine, le prince n'a pas quitté l'Allemagne et Mlle Vaccaresco, qui n'est pas venue à Paris, est actuellement à Rome.

LE CONGRÈS DE LA PAIX
Les journaux rapportent que cinq députés du parti national allemand, parmi lesquels MM. Steinweder et Barenther, ont écrit au député italien Pandolfi, pour lui faire savoir qu'ils ne sauraient prendre part au congrès de la paix, attendu que la récente lettre de M. Bonghi leur semble plutôt un appel à la guerre qu'à la paix, et que les vœux exprimés sont absolument contraires à leurs convictions politiques nationales.

LES TARIFS DE PÉNÉTRATION
On sait qu'à la suite des réclamations répétées des représentants des Chambres de commerce et de sociétés agricoles des départements du midi de la France, le tarif de pénétration, n° 206, pour l'introduction des vins d'Espagne en France avait été supprimé à partir du 1er juin 1891.

A la demande du commerce espagnol qui comptait sur un prix de transport déterminé pour la durée de la campagne, la suppression de ce tarif fut ajournée jusqu'au 23 octobre courant. On affirme de source officielle qu'à la suite de nouvelles démarches combinées des représentants de l'Espagne, du directeur de la C. des chemins de fer de Barcelone à Tarragone, M. Planas, et de certains gros négociants français, une nouvelle proposition de ce tarif serait consentie par M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, de façon à faire coïncider la suppression du tarif 206, avec l'expiration du traité de commerce franco-espagnol, c'est-à-dire jusqu'au 1er février 1892.

GUERRE ET MARINE

Paris, 11 octobre.
L'aérostation militaire. — Aujourd'hui ont eu lieu les premières expériences d'ascensions de ballon captif au parc de la place d'Epinal sous la direction d'un officier du parc de Mendon. Les expériences ont admirablement réussi. Beaucoup d'officiers sont montés deux par deux jusqu'à une hauteur de 300 mètres.

— Disponibilité et retraite. — A la suite des manœuvres, plusieurs généraux de brigade et colonels se sont rendus compte que leur état de santé leur permet difficilement de remplir les charges du service actif.

Quelques demandes de disponibilité et de retraite ayant été annoncées au ministère de la guerre, la promotion attendue est différée jusqu'à la fin du mois.

Les directions d'armes comblent en une seule fois toutes les vacances que les généraux atteints par la limite d'âge ou sollicitant leur admission prématurée au cadre de réserve entraînent aux différents échelons de la hiérarchie.

Cette promotion coïncidera avec la présence à Paris des commandants de corps d'armée, que le général Saussier réunira pour la première fois, le 26 octobre, en commission supérieure de classement.

— Les adieux d'un colonel. — Le colonel Donop, quittant le 4e chasseurs pour prendre le commandement de la 1re brigade de dragons, a fait hier soir ses adieux aux sous-officiers de son régiment, en garnison à Saint-Germain.

Une épée d'honneur lui ayant été offerte par ceux-ci, le colonel a terminé son speech d'adieu par ces paroles émanées :
« Quant à l'épée que vous m'offrez, je ne trouve point en ce moment de termes pour vous remercier, et je préfère vous dire sans phrases : « Je ne la rendrai point ! »

— Manœuvres de 1892. — Le ministre de la guerre compte confier au général Thomassin, la direction des grandes manœuvres prévues pour 1892, avec la participation des divisions de réserve adjointes aux corps d'armée de Rouen et du Mans.

Au mois d'avril, le général Thomassin sera atteint par la limite d'âge et devra être remplacé dans le cadre d'activité et dans son commandement de première ligne; mais comme il sera éventuellement chargé d'un groupe d'armée de réserve, il est tout indiqué pour préparer la première participation des régiments mixtes aux manœuvres d'ensemble.

bataille, se sont rendues à l'endroit où se dresse le monument commémoratif. De nombreuses sociétés, avec drapeaux et bannières en tête, ont déposé un grand nombre de couronnes au pied du monument. Plus de quatre mille personnes assistaient à cette imposante manifestation patriotique.

Autour du Parlement

Paris, 11 octobre.
Commission du Budget

Par suite de la maladie de M. Maurice Faure, rapporteur du budget des établissements pénitentiaires, la commission du budget n'a pas pu statuer sur ce budget - le dernier restant à régler. Elle s'est ajournée à demain lundi pour accomplir cette tâche.

Mardi elle entendra le ministre des travaux publics et mercredi le ministre des finances, et sera ainsi prête à soutenir devant la Chambre la discussion du budget de 1892.

Avec le ministre des finances elle n'a qu'une question à régler. Elle désire questionner M. Rouvier sur le point de savoir s'il accepte l'introduction, dans le budget de 1892, de la réforme des frais de justice et de celui de l'impôt des boissons. On sait que cette jonction décidée par la commission, avant les vacances, soulève des contradictions de la part de membres qui craignent que, l'époque tardive, le budget ainsi surchargé ne puisse être voté à temps par les deux Chambres. C'est une simple question de fait à résoudre qui n'est pas de nature, en tous cas, à donner lieu à un conflit.

Les questions à régler avec le ministre des travaux publics sont d'un autre ordre. La commission, jugeant le dégrèvement l'abaissement des tarifs spéciaux applicables aux denrées, tarifs que les compagnies n'ont pas compris dans le dégrèvement, qui ne vise que les tarifs généraux.

La commission veut ensuite consulter le ministre sur un point qui intéresse directement l'équilibre du budget.

Le dégrèvement de la grande vitesse ne doit commencer à produire ses effets en 1892 que le 1er avril. Le ministre évalue à 38 millions la perte que subira le Trésor du chef de ce dégrèvement durant les neuf mois de l'année prochaine pendant lesquels il sera en vigueur. C'est en se fondant sur cette prévision que la commission a établi l'équilibre du budget.

Or, aujourd'hui, le rapporteur, M. Félix Faure, estime que la perte du Trésor atteindra en 1892, 41 millions, dont 3 millions de plus que l'évaluation du ministre.

Si ce chiffre de 41 millions était fondé, l'équilibre du budget de 1892 serait détruit et il faudrait aviser aux moyens de le rétablir. On conçoit dès lors que cette question doit être définitivement réglée avant le retour de la Chambre.

ANNIVERSAIRES PATRIOTIQUES

Orléans, 11 octobre.

Une imposante cérémonie a eu lieu aujourd'hui aux Sablières, près d'Orléans, en l'honneur du vingt-tième anniversaire du combat d'Orléans, où, le 11 octobre 1870, 6,000 Français arrêtaient pendant huit heures, 45,000 Allemands et 200 pièces de canon et protégeaient la retraite de l'armée française qui se repliait derrière la Loire.

Les autorités militaires et civiles d'Orléans et des pays voisins du champ de

Dijon, 11 octobre.
Aujourd'hui, la ville de Saint-Jean-de-Lozne a inauguré le monument érigé par souscription publique à la mémoire des défenseurs de 1636, qui obligèrent, grâce à leur résistance obstinée, l'armée des Espagnols et des Impériaux à lever le siège après vingt jours de combats et d'assauts.

Le cortège, qui s'est rendu sur la place où a été établi le monument commémoratif, a parcouru toutes les rues de la ville, parsemées de drapeaux tricolores.

En tête, marchaient le sénateur Magnin, président d'honneur, les sénateurs Mazeau et Hugot; les députés Spuller, Levêque, Ricard, Bargy, le général Hay-Durand; le recteur, le procureur général, l'ingénieur en chef, le maire de la ville et le conseil municipal, les conseillers généraux et d'arrondissement.

Dijon, 11 octobre.
Le monument élevé en mémoire de la défense de Saint-Jean-de-Lozne, en 1636, œuvre de deux Bourguignons, le statuaire Mathurin Moreau et l'architecte Vionnois, est du meilleur effet.

Plusieurs discours ont été prononcés par le maire de Saint-Jean-de-Lozne, par le colonel Berthaut, président du comité, par le député de la circonscription, et par M. Magnin, sénateur.

Celui-ci, dans une improvisation, a rappelé l'héroïque défense de la petite ville; il a exalté le courage de ses défenseurs résistants au général Gallas et à ses 80,000 hommes. Les paroles patriotiques de l'orateur ont été saluées par les plus chaleureux applaudissements.

Un banquet, auquel ont pris part 400 personnes, a suivi la cérémonie. De nombreux toasts ont été portés, puis on s'est séparé aux cris répétés de : « Vive Saint-Jean-de-Lozne! Vive la France! Vive la République! »

Cette belle journée où le patriotisme et le courage civique ont été loués, s'est terminée au milieu de l'enthousiasme général.

L'ACCIDENT DU GÉNÉRAL BRUGÈRE

Paris, 11 octobre.

Le général Brugère, chef de la maison militaire de M. Carnot, a repris son service à l'Élysée, romme d'habitude, et sur lequel on a cru devoir, dans son entourage, garder le silence le plus rigoureux.

Le général Brugère possède dans le Loiret, aux alentours du village de Beauchamps, de vastes et beaux domaines, notamment une superbe maison d'habitation, le château de la Rivière, perdu au milieu des champs et des bois.

C'est là que l'été réside la famille du général, c'est là qu'il va lui-même passer un ou deux jours dès que lui permettent les fonctions qu'il remplit auprès du président de la République.

Or, un matin qu'il se promenait dans une prairie devant le château, le général Brugère avisa une vache qui paissait là tranquillement. Il s'avance pour la caresser, pour la flatter, comme disent les braves gens du pays en racontant la chose.

Mais cette vache avait sans doute lu La Fontaine; elle se méfiait des flatteurs, car tandis que son propriétaire étendait la main dans un geste plein d'abandon, elle lui portait un coup de tête furieux.

Le général, instinctivement, s'était reculé, et la corne de la vache, qui pouvait le transpercer, ne fit que lui labourer la main assez profondément. Dès le soir même, peu soucieux d'ébruiter l'aventure, le général quitta la Rivière pour se faire donner ailleurs les soins nécessaires.

Et voilà pourquoi on a pu voir pendant plusieurs jours, ici et là, le général Brugère avec le bras en écharpe. Mais aujourd'hui tout danger de complication a disparu.

des bordées avec son Breton. Je l'attends d'un instant à l'autre.

— Ah! tant mieux!
— Sans doute, tant mieux.
— Pour plusieurs raisons, ajouta l'officier.

— Je n'en connais qu'une bonne, déclara M. de Tréville, ce qui était de son caractère, impétueux, malgré sa goutte.
— Laquelle?
— Le désir que j'ai de la revoir.

— Il y en a d'autres...
— Je n'en connais pas, non, en vérité. Elle est bien libre d'aller aux antipodes, si ça lui plaît.

— Le monde...
— Le monde! fit M. de Tréville en remuant les charbons du foyer pour se détendre les nerfs, de quoi se mêlerait-il?
— On ne peut pas se soustraire à ses jugements, quand on en fait partie.

— Et vous ne voulez pas que la femme de César soit soupçonnée? demanda l'oncle en se redressant.
— En effet, je ne le veux pas, dit nettement le vicomte.

— Vous avez un excellent moyen.
— Lequel?
— Ne la prenez pas, mille boutiques!
— Oh! général!

— Pardieu! fit M. de Tréville, incapable de se contenir plus longtemps, d'autant mieux qu'il sentait les forts de sa nièce, Germaine n'est encore la femme de personne que je sache et je pense que le monde a mieux à faire que de trouver à redire aux innocentes fantaisies d'une jeune fille majeure et libre de disposer de son temps et de son argent comme il lui plaît.

— Certes, grommela-t-il, je ne présume pas qu'elle passe l'hiver à courir

LA BOURSE DU TRAVAIL

Les crédits épuisés. — Le rapport de M. Augagneur. — Socialistes et socialistes révolutionnaires. — La situation provisoire.

A la fin de sa dernière séance, le conseil municipal s'est occupé de la Bourse du Travail.

Les crédits affectés à cette institution sont épuisés : la question s'est posée de savoir s'il fallait en voter d'autres et, incidemment, s'il n'y avait pas lieu de réorganiser la Bourse sur de nouvelles bases.

M. Augagneur a été chargé de faire un rapport, qui est actuellement à l'impression. Ce rapport viendra en discussion mardi prochain et ne manquera pas de soulever un débat intéressant.

M. Augagneur examine, dans ce travail, la question à un point de vue assez général; il y a dans le budget de la Bourse deux parties, d'abord les dépenses fixes nécessitées par la rétribution du personnel employé au service du placement, le chauffage, l'éclairage, les fournitures de bureau, les impressions, etc. Sur ce point, M. Augagneur ne propose pas d'apporter de grandes modifications à l'état de choses actuel.

La seconde partie des dépenses est ce que l'on pourrait appeler la subvention de la municipalité à la Bourse du Travail. Le conseil d'administration de la Bourse est tendu de transformer en jetons de présence pour ses membres, en allocations aux délégués qu'il envoie dans les congrès ou assemblées ouvrières, en frais de réception des délégations ouvrières, même en secours individuels.

Sous le régime actuel, les deux ordres de dépense ne sont pas séparés : une somme nette est attribuée à la Bourse du Travail, qui reste libre de faire, au détriment de la première, la seconde part beaucoup plus forte.

Le rapporteur propose de modifier cet état de choses, et il examine la question à un point de vue théorique et la porte sur un terrain de principe où il reconstruit des adversaires énergiques et des chauds partisans, mais point d'indifférents.

M. Augagneur dit qu'il faut que la municipalité ne subventionne à aucun titre et sous aucune forme, aucune œuvre de propagande socialiste révolutionnaire. Il s'élève contre la cupidité des masses populaires qui sollicitent des rétributions pour toutes les fonctions.

Les mots de socialiste révolutionnaire n'étaient pas tous les deux dans la rédaction primitive du travail soumis par M. Augagneur à la commission des finances du conseil municipal. Le rapporteur disait simplement qu'il ne fallait subventionner aucune œuvre de propagande socialiste : ce mot général a donné lieu à une vive discussion, après laquelle on lui a ajouté un second mot.

M. Augagneur propose, en outre, la suppression des jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration de la Bourse du Travail, et il conclut à l'adoption d'un *modus vivendi* d'après lequel le personnel, le matériel, les fournitures, l'éclairage, le chauffage seraient intégralement mais exclusivement payés par l'administration municipale.

Aucune avance ne serait plus faite à la Bourse du Travail, qui ne serait ainsi qu'un service municipal et dont le champ d'action resterait strictement limité.

Les conclusions de M. Augagneur n'ont été votées qu'à une très petite majorité.

Mais en attendant, comme nous le disions à la fin du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal, l'administration assurera le fonctionnement de la Bourse en autorisant le paiement des appointements des employés.

M. le maire a posé toutefois une double condition :

1° L'admission à la Bourse du travail du syndicat connu sous le nom d'Union indépendante des corroyeurs-chevriers-marquandiers, syndicat que le conseil d'administration de la Bourse s'est refusé jusqu'ici à recevoir;

2° L'évacuation par le conseil local lyonnais de la fédération nationale des syndi-

(A suivre.)

Cats ouvriers du local qu'il occupe actuellement à la Bourse.

RENTREE DE M. DE FREYCINET

Marseille, 11 octobre. M. de Freycinet, après avoir passé la nuit à Marseille, est reparti ce matin à huit heures dans le même incognito qu'hier soir à son arrivée.

Le colonel Parnaud, sous-chef de son cabinet et ses trois officiers d'ordonnance, les commandants de Lamotte et Bazin, et le lieutenant de vaisseau Kéraoul, sont partis avec lui ainsi que M. de Selves, directeur général des postes et télégraphes.

M. Constans, de retour de Saint-Gilles, où il avait accompagné M. Emile Demagny, directeur de son cabinet et du personnel, a rejoint à Arles le train qui emporte M. de Freycinet, et dont M. de la Molère, inspecteur général, est chargé par la Compagnie de faire les honneurs aux représentants du gouvernement.

Le président du conseil et le ministre de l'intérieur arriveront à Paris ce soir, à 11 heures.

OBSEQUES DE M. PARNELL

Dublin, 11 octobre.

Le corps de M. Parnell est arrivé à Holyhead ce matin, à deux heures, et a été embarqué sur le bateau qui fait le service régulier de l'Irlande. Un grand nombre d'Irlandais l'accompagnaient et ont pris le même bateau.

Beaucoup de personnes étaient venues d'Irlande, et parmi elles la plupart des membres irlandais du Parlement.

Le lord-maire de Dublin a accompagné le corps depuis Londres.

La traversée a été assez mauvaise; la mer était grosse, le vent était violent et la pluie tombait à torrents.

Le char funèbre, attelé de quatre chevaux, attendait, chargé de fleurs et de couronnes; les côtés de ce char étaient garnis de panneaux à glace qui permettaient de voir l'intérieur.

Le cercueil ayant été placé sur le char, le cortège s'est mis en marche vers l'Hôtel de Ville, où le corps de Parnell restera exposé jusqu'au moment de l'enterrement.

La musique des ouvriers de York-street, conduite par son tambour-major, dont la canne était surmontée de la harpe d'Irlande, recouverte de crêpe, jouait des marches funèbres.

La foule, dans les environs de la station, était innombrable.

Le cercueil était arrivé de Londres dans une caisse en bois blanc dont on l'a retiré à l'arrivée à la station de Dublin. Cette caisse a été saisie par les assistants les plus rapprochés, qui l'ont brisée en milliers de petits morceaux, dont la foule s'est emparée pour les conserver en souvenir de Parnell.

Lorsque le cortège s'est avancé devant l'édifice où se réunissent autrefois le Parlement irlandais et qui est devenu maintenant le siège de la banque d'Irlande, il a ralenti sa marche et la musique a joué lentement la marche funèbre de Gounod.

En tête du cortège se trouvaient un certain nombre de policemen, puis venaient les membres de la Gaelic Athletic Association portant cette fois leurs bâtons inclinés vers la terre, comme les soldats portent leurs fusils dans les cérémonies funèbres.

City Hall, ou l'Hôtel de Ville, est pavé de drapeaux noirs.

Le cortège y est arrivé à huit heures et demie. Le cercueil est exposé dans la grande salle circulaire du conseil, dont le mur disparaît sous des draperies noires.

Sur un fond de satin blanc, on a figuré en satin noir les dernières paroles de Parnell à sa femme: « Dites à mes collègues et à la nation irlandaise que je les aime ».

Le cercueil est placé sur une large plate-forme élevée au milieu de la salle, en avant de la statue d'O'Connor. Il est littéralement enseveli sous des couronnes, de fleurs et d'écussons portant des inscriptions touchantes.

Au pied du cercueil, on distingue une magnifique croix de lis blancs et de chrysanthèmes. On en voit un assez grand nombre avec ces mots: « A notre chef aimé ».

A mesure que la multitude entre, le nombre des couronnes augmente; plusieurs épreuves photographiques ont été tirées; de tous les côtés les correspondants des journaux anglais, américains et du continent sont occupés à prendre des notes.

Tout le monde est vêtu de deuil et les hommes portent un bras gauche un crêpe orné d'un bout de ruban vert. On vend dans la rue une énorme quantité de portraits de Parnell et de poésies rappelant les services qu'il a rendus à l'Irlande.

Jusqu'à présent l'ordre le plus parfait n'a pas cessé de régner, malgré l'immense affluence de population qui remplit toutes les rues.

Dépêches Diverses

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Orléans, 11 octobre. Une tentative d'assassinat vient d'être commise sur la personne du docteur Girouard, conseiller général de Neuville-aux-Bois.

Il revenait de la chasse à la tombée de la nuit quand il fut rejoint tout à coup par un journalier, nommé Amiard, qui, sans provocation, se jeta sur lui.

Bien qu'attaqué à l'improviste et assez grièvement blessé, ce dernier a pu échapper à l'assassin en le menaçant de son fusil de chasse.

L'individu a été arrêté, mais on croit qu'on se trouve en présence d'un déséquilibré.

Les blessures de M. Girouard, quoique graves, ne mettent pas sa vie en danger.

EMPOISONNÉS PAR LES CHAMPIGNONS

Tarbes, 11 octobre. Six personnes d'une riche famille de cultivateurs demeurant à Arcaizac-ès-Angles, village situé près de Lourdes, viennent d'être

victimes d'un empoisonnement occasionné par les champignons.

Le père, M. Bertrès, était allé ramasser une espèce de cryptogames appelés dans le pays les « verdets ».

Le soir, toute la famille en mangea, mais, durant la nuit, les parents et leurs enfants souffrirent de violentes coliques, accompagnées bientôt de vomissements.

Aucun médecin ne fut appelé, les malheureux croyant à une simple indisposition.

Le lendemain, le plus jeune des fils Bertrès, âgé de huit ans, mourait dans d'atroces convulsions, et cette mort était bientôt suivie de celle de la mère et des trois autres frères.

Le père, seul survivant encore de ce malheureux accident, se trouve dans un état désespéré.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

Paris, 11 octobre.

Un de nos confrères, Henri Titard, rédacteur de la France, a été, la nuit dernière, l'objet d'un affreux attentat, dans des circonstances qui restent encore mystérieuses.

La nuit dernière, vers une heure et demie, deux gardiens de la paix, qui passaient place de la Bourse, trouvaient notre confrère étendu, inanimé, sur le sol, devant la grille du Palais.

En l'examinant de plus près, ils s'aperçurent qu'il avait l'œil gauche crevé et le droit fortement tuméfié.

Ses habits portaient la trace d'une lutte et de l'œil gauche émergeait en saillie un petit morceau de bois couvert de sang.

Les deux gardiens firent avancer un fiacre et transportèrent immédiatement Titard à l'Hôtel-Dieu où, grâce à des papiers trouvés dans ses poches, on put établir son identité.

Il restait toujours évanoui, et ce n'est qu'à dix heures du matin que le docteur Walter, chirurgien de l'hôpital, put tenter de retirer de l'orbite le morceau de bois qui y était enfoncé.

L'opération s'est faite sans que le blessé ait repris connaissance.

Vers trois heures de l'après-midi, il a fait un mouvement et a prononcé faiblement: « Titard, journaliste, prévenez agence. »

Puis il est retombé dans une prostration dont on n'a pu le tirer.

L'état du malheureux est des plus inquiétants. Les deux yeux sont perdus, et les médecins craignent des complications cérébrales qui pourraient l'emporter en quelques heures.

Le commissaire de police du quartier, M. Rolly de Balnègre, prévenu de l'attentat, hier matin, a commencé une information pour connaître quel est ou quels sont les auteurs de l'agression.

On a vu que notre malheureux confrère n'a pu donner aucune indication.

D'un autre côté, le commissaire a interrogé dans la journée plusieurs cochers qui se trouvaient en station place de la Bourse, mais aucun d'eux n'a rien entendu.

D'autre part, le morceau de bois retiré de l'œil de Titard paraît être le bout ferré d'un parapluie ou d'une canne.

Plusieurs de ses amis ont été également entendus par le commissaire. On sait que Titard avait passé la soirée dans un établissement avoisinant le boulevard, et c'est vraisemblablement en regagnant son domicile, rue Monge, qu'il aura été ainsi lâchement frappé.

Aujourd'hui Titard va mieux, il a repris connaissance et commence à parler; mais il n'a fait encore aucune communication sur son agresseur et sur la façon dont l'attentat s'est accompli.

Courses de Longchamps

Paris, 11 octobre.

Voici le résultat des courses qui ont eu lieu, aujourd'hui, à Longchamps:

Prix du Moulin. — 1er Programme, 2e Donarek, 3e Sable.

Prix de Saint-Cyr. — 1er Amandier, 2e Astrologue, 3e Lamezaun.

Handicap libre. — 1er Bèrengrer, 2e Priarose, 3e Zibeline.

Prix du Gladiateur. — 1er Nureban, 2e le Glorieux, 3e Aquarium.

1er Prix d'automne. — 1er Cigare, 2e Astronomie, 3e Aquarium.

2e Prix d'automne. — 1er Lapernelle, 2e Cantarelle, 3e May-Pole.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Elections. — Voici les résultats des élections complémentaires du conseil municipal qui ont eu lieu hier: Electeurs inscrits, 2,956; votants, 506.

buste de la République, de nombreux drapeaux et de trophées avec les devises: « Honneur et patrie! Patriotisme et dévouement! Tout pour la France! »

La musique du 4e génie prêtait son concours à cette fête.

A midi précis, 250 convives prennent place à la table d'honneur. Nous remarquons MM. Gachet, maire, et Viallet, adjoint; Bizot, recteur de l'académie; colonel Allard, du 4e génie; capitaine Augé, représentant M. le général Secrétain, gouverneur de Grenoble; Charbonnier, conseiller général, ancien capitaine des pompiers de la Tronche; les officiers de différentes délégations d'Annemasse, de Vialle, Crolles, Montbonnot, Saint-Egrève, commandant Riboud, capitaines Biron, Pascal, Chazot, Chassaing, docteurs Berthollet et Girard; Girard, secrétaire général de la mairie; Chabert et Ferdinand Bernard, membres du conseil municipal; Giroud, commissaire central; Chaix, président.

Le dîner a été très bien servi par l'hôtel Trillat.

Au dessert, il est donné lecture des lettres d'excuse des personnes invitées à cette fête et qui n'ont pu y assister.

M. Gachet, maire de Grenoble, prend le premier la parole; après avoir rendu hommage au zèle et au dévouement des sapeurs-pompiers, il termine en portant un toast à l'armée française, dans laquelle le pays est si dignement représenté par MM. les généraux Fèvrier, Dumont et Miribel; à la marine, en l'honneur du commandant Doudard de la Grée, dont un comité se propose d'élever prochainement la statue sur une des places publiques de Grenoble, et enfin au président Gachet.

M. le commandant Ricard regrette l'absence de M. le préfet, des généraux Lespiau, Sérain et baron Thomas, il porte un toast aux représentants des armées de terre et de mer et à l'armée nationale; à tous les invités.

Il envoie aussi un salut fraternel aux sapeurs-pompiers de Lyon victimes du devoir dans un incendie.

Il remercie M. le maire de tout ce qu'il a fait pour le bataillon des sapeurs-pompiers, et termine en portant un toast à la France et à la République.

M. le colonel Allard remercie MM. Gachet et Ricard de leurs toasts chaleureux à l'armée et à surtout été heureux de boire à la santé des sapeurs-pompiers de Grenoble.

Une quête, sur la proposition du capitaine Bèron, est faite au profit des vieillards et des apprentis.

GARD

Beaucuire. — Incendie. — Hier, à 8 heures 1/2, le feu s'est déclaré au mas des Rangui, dont le propriétaire est M. Dumas. En quelques minutes, le grenier à fourrages a été la proie des flammes. La cave, située au-dessous a eu le même sort. 400 hectolitres de vin, non assurés, ont été perdus. Un bâtiment a été détruit.

Les pompiers de Beaucuire, accourus immédiatement sur les lieux, avec une pompe, se sont rendus maîtres du feu avant midi. Les dégâts évalués à 20,000 francs, sont couverts par une assurance.

Accident. — M. Gautier est tombé de voiture et s'est fait de nombreuses contusions à la tête et aux jambes. Son état est assez grave.

Port suspendu. — Les travaux sont poussés avec activité. Les trottoirs de la première pile sont terminés et livrés à la circulation. Malheureusement, les rigueurs de la température seront cause de bien des retards.

Le Rhône, qui était monté hier à 4 mètres 45 au dessus de l'étiage, par suite des crues subites du Gardon et de la Durance, a diminué rapidement et a repris son niveau ordinaire.

Ouvriers socialistes. — Les membres du Cercle ouvrier socialiste sont informés qu'il y aura ce soir soirée de famille.

Saint-Jura-du-Gard. — Arrestation. — La gendarmerie de notre ville a procédé à l'arrestation du nommé Saubier, originaire du département de Seine-et-Oise. Cet individu est inculpé d'un vol commis tout récemment à Cendras; il a été conduit devant M. le procureur de la République d'Alais, qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

BOUCHES-DU-RHONE

Tarascon. — Beau coup de bruit pour rien. — Hier, à sept heures du soir, un coup de fusil mettait en émoi les habitants des rues Grand-Bernard et des Vieux-Augustins: M. Charles Mourret, propriétaire, venait d'abattre sa chienne Cora, reconnue atteinte de la rage.

INCENDIE A GRENOBLE

Grenoble, 11 octobre. Un incendie s'est déclaré, aujourd'hui, dans un immense bâtiment servant à la fabrication du biscuit pour les troupes.

A ce moment, les pompiers étaient réunis pour un repas de corps. En un instant, la salle du banquet s'est vidée et tout le monde s'est transporté sur le lieu du sinistre, avenue de Vialle.

Le pompe de la gare arrivée la première a aussitôt fonctionné; peu après sont arrivées toutes celles de la ville, et après deux heures de travail le feu, vigoureusement attaqué de tous côtés par les pompiers et des détachements d'infanterie, dirigés par le commandant Ricard, a été éteint.

Les pertes sont estimées à 25,000 francs environ; de grandes quantités de biscuits encore sur le séchoir ont été consommées.

Grève générale des Verriers

Fourmies, 11 octobre. Les grévistes verriers sont calmes, tous sont assignés pour mardi prochain devant le conseil des prud'hommes. Les patrons leur demandent à chacun 500 fr. de dommages-intérêts.

Demain, 11 octobre, les ouvriers de la maison Houtart ont été cités devant le bureau particulier du conseil des prud'hommes. M. Houtart réclame à chacun des ouvriers des sommes variant entre 100 et 300 fr. pour préjudice causé par l'extinction des feux des fours nos 1, 2 et 3. Il demande des indemnités de 100 fr., 70 fr. et 50 fr., suivant la catégorie à laquelle appartiennent les ouvriers pour le four n° 4. La conciliation n'ayant pu se faire, les ouvriers seront appelés prochainement devant le conseil des prud'hommes.

Le calme continue. Reims, 11 octobre. Le conseil des prud'hommes a rendu le jugement suivant dans les poursuites intentées à leurs ouvriers par MM. Charbonneau, directeurs des verreries de Reims.

Attendu que MM. Charbonneau basent leurs demandes sur un règlement en date du 23 octobre 1891, dont les défendeurs, d'ailleurs, ne connaissent pas l'existence et dont l'article 1er est ainsi conçu:

« Tout ouvrier verrier qui après la huitaine d'essai aura été admis dans nos ateliers sera par le fait engagé pour une année. Dans aucun cas, l'ouvrier ne pourra se soustraire à cet engagement. »

Attendu que le cas de force majeure à invoquer n'existe pas dans l'espèce, tel qu'il est prévu et établi par l'article 1148 du Code civil;

En effet, pour que la grève soit considérée comme cas de force majeure, il faudrait qu'elle fût le résultat d'une force extérieure indépendante de la volonté des ouvriers et à laquelle il leur serait matériellement impossible de se soustraire;

Que, bien au contraire, la grève est, en général, le résultat des décisions de comités ou syndicats, décisions qui n'ont aucune sanction légale et que, par conséquent l'ouvrier est libre d'accepter ou de refuser;

Que cela est si vrai qu'une partie seulement des ouvriers de MM. Charbonneau et Ce se sont mis en grève, tandis que les autres continuent leur travail habituel;

Par ces motifs: Condamne chacun des défendeurs à payer à MM. Charbonneau et Ce une somme de 50 francs à titre de dommages-intérêts pour préjudice causé par l'abandon de leur travail depuis le 6 octobre jusqu'à ce jour.

Dit et ordonne que dans les vingt quatre heures du présent jugement, chacun d'eux se tienne de reprendre son travail à sa place habituelle, sinon et faute de ce faire, les condamne chacun à 20 fr. de dommages-intérêts pour chaque jour de retard et les condamne aux dépens de tout, sous déduction du cinquième des salaires qui pouvaient leur être légitimement dus au jour de la cessation du travail.

A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 11 octobre.

Le calme le plus complet ne cesse de régner. La situation est toujours la même.

Aujourd'hui a eu lieu la réunion publique que nous avons annoncée; le bureau est ainsi composé: Criner, président; Bonnet, secrétaire; Petitjean et Giraudier assesseurs.

Le citoyen président explique le but de cette réunion donnée pour faire connaître au public le bien fondé des réclamations qui ont amené la grève.

Après la lecture des procès-verbaux des précédentes séances la parole est donnée au citoyen Fillous qui explique la situation ouvrière des verriers; il dit que les revendications qu'il ont formulées sont justes et ne seront que le rétablissement de l'ancien tarif; il affirme de nouveau que le souffleur ne gagne que 150 francs par mois.

Il fait connaître la réponse faite par les patrons à la délégation qui s'est présentée le 6 courant. C'est une augmentation de 35 0/0 répartie sur tous les ouvriers. Nous ne pouvons pas accepter, ont-ils dit. L'orateur commente les articles de l'ultimatum et conclut que les patrons ne sont pas conciliants, attendu qu'ils n'ont élaboré aucun tarif pour mettre en parallèle avec celui de la Fédération.

Le citoyen Vinès dit que la concurrence entre patrons est l'abolition du travail; si un patron a ses ouvriers, le cent dit, il lui faut 4 fr. 50 et qu'un autre les paye 2 francs, le premier tue le second, avec le bénéfice réalisé, vu qu'il peut vendre meilleur marché; l'orateur critique l'embauchage des enfants en bas âge dans la verrerie — on en fait des vieillards à 30 ans, dit-il.

Il critique aussi le protectionisme qui a mis des murailles aux portes de la frontière.

Ce citoyen encourage tous les citoyens à se rallier aux grévistes.

Le citoyen Gaudin fait remarquer que les patrons renvoient un ouvrier, quand il a cessé de leur plaire, sans lui faire faire ses outils, tandis qu'au contraire ils exigent qu'il les fasse quand il veut s'en aller volontairement.

Il exige aussi que le verre galeux soit travaillé à moitié prix, cependant il faut dépenser la même force pour l'un comme pour l'autre.

Le citoyen Cabour approuve les orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

Le citoyen Vinès fait remarquer que la coalition qui existe entre patron. Un d'eux, maître de verrerie à Godbets, assisté de cinq ou six patrons de verrerie à bouteilles. Qu'allait-il y faire? s'écrie l'orateur. Il espère l'intervention du gouvernement dans cette grève et ajoute qu'une demande de crédit va être adressée au conseil municipal de notre ville, à l'instar du conseil municipal de Montluçon, qui a voté 4,000 francs pour les verriers en grève. Un vote de remerciement a été adressé à ce dernier.

Demain, réunion à 9 heures du matin. A l'issue de la réunion une collecte est faite au profit des grévistes nécessiteux et a produit la somme de 24 fr. 60.

FÊTE A ST-ANDEOL-LE-CHATEAU

C'était grande fête hier à Saint-Andéol-le-Château. M. Savy, maire de cette commune, inaugura, en sa nouvelle mairie, une nouvelle maison d'école et, dit-on, le clocher de son église.

C'est sous la présidence de M. le sénateur Millaud que cette fête a eu lieu.

Dès neuf heures du matin, de nombreuses sociétés de musique et de sapeurs-pompiers arrivent à Saint-Andéol.

A onze heures, un vin d'honneur leur est offert par la municipalité, puis le défilé commence.

Citons le Philharmonique de Givors (musique d'honneur); l'Union instrumentale de Givors, l'Orphéon de Givors, la fanfare de Mornant, la fanfare de Saint-Maurice-sur-Dargoire, la chorale l'Andalouse de Saint-Andéol; les sapeurs-pompiers de Givors, ceux de Mornant, de Taluyers, de Saint-Maurice-sur-Dargoire, et enfin la nouvelle compagnie de Saint-Andéol.

A 11 h. 1/2, le commandant Rangé passe en revue les différentes compagnies de sapeurs-pompiers, et présente aux hommes de celle de Saint-Andéol, qui fait sa première sortie, les officiers qui doivent la commander.

A 4 heures, banquet. M. Millaud préside ayant à sa droite M. Bonnard, conseiller général du canton, et à sa gauche, M. Martin, vice-président du conseil de préfecture, représentant M. le préfet. Nous remarquons encore MM. Savy, maire de Saint-Andéol-le-Château, Rangé; Eymin, ancien conseiller d'arrondissement, plusieurs membres du conseil municipal, etc., etc.

A signaler l'absence presque complète des républicains militants du canton.

A la fin du dîner, M. Savy remercie tous ceux qui ont bien voulu prendre part à cette fête et termine en buvant à M. Carnot.

M. Millaud, l'apôtre de la République ouverte, porte ensuite un toast à M. Savy, qu'il considère comme un républicain « si modéré qu'il soit ».

Il espère, dit-il, que sous peu la République ne sera bientôt plus composée que de républicains. (Applaudissements de M. Savy.)

Un bal et un feu d'artifice des plus brillants terminent cette fête.

Nous ne dirons rien de celle qu'à côté l'on célébrait à l'occasion de la restauration du clocher; pour pénétrer chez M. Neuvèsel, il fallait montrer patte blanche.

NOS ÉCHOS

Cours de dessin pour les brevets de l'enseignement primaire: Les cours municipaux de dessin pour la préparation aux épreuves des brevets de l'enseignement primaire, professés par M. Pradel, s'ouvriront incessamment dans le local habituel, à la mairie du 5e arrondissement.

Nous en ferons connaître prochainement la date exacte.

M. Paul Poiret, marinier de l'octroi, demeurant 30, rue de l'Ourcq, qui a retiré du canal Saint-Martin le cadavre de la petite Alice Neut, assassinée en 1890, s'est présenté hier au commissariat de police de son quartier pour y retirer son bon de 15 francs, prime attachée par l'administration à son lugubre rattachage.

Il nous semble que le marinier en question a bien tardé à retirer sa prime. Après tout, ce marinier n'avait peut-être pas besoin d'argent.

Bourses de doctorat: L'ouverture du concours pour l'obtention des bourses de doctorat aura lieu dans les Facultés de médecine le mardi 20 octobre 1891.

Les candidats qui auront obtenu à leurs examens probatoires la note bien seront seuls admis à concourir.

Les candidats pourvus des grades de bacheliers ès lettres et de bacheliers ès sciences restreint, qui ont subi chacun de ces examens avec la note bien, peuvent obtenir sans concours une bourse de première année.

Les mandats postaux: Le ministre du commerce et des postes vient de prendre une décision qui sera favorablement accueillie par les habitants des campagnes.

Dorénavant, les mandats postaux seront payés à domicile dans toutes les communes rurales. Cette mesure qui évitera aux destinataires dont les domiciles sont souvent éloignés de plusieurs kilomètres des bureaux de poste, une grande perte de temps.

Cette première réforme fait heureusement présager la réorganisation d'ensemble du service des postes que M. Millerand demandera lors de la discussion du budget des postes et télégraphes, en sa qualité de rapporteur.

Edison, le génial chercheur, présente une application nouvelle du fluide électrique. Il s'agit d'un tramway empruntant sa force motrice à l'électricité au moyen de courants passants le long des rails.

Les sceptiques doutent de l'application du principe trouvé par le grand savant. Ils disent notamment que le système est impossible dans une grande ville où toutes sortes de causes rompraient à chaque instant le double courant des rails. Et cependant Edison a promis des expériences concluantes qui doivent convaincre les plus incrédules.

En attendant, la nouvelle découverte d'Edison fait, dans la Presse scientifique d'Angleterre et des Etats-Unis, l'objet de discussions passionnées.

4e CONCOURS NATIONAL DE TIR

Distribution des prix: La distribution des prix aux lauréats du concours national de tir, a eu lieu, hier, à une heure de l'après-midi, au Grand-Théâtre, sous la présidence de M. Gaillon, maire de Lyon.

Sur la scène, transformée pour la circonstance en vaste estrade, deux artistes artistiquement décorés prennent place autour de M. Gaillon, MM. Munier, sénateur; Gravier, secrétaire général, représentant le préfet du Rhône; Rossignaux, Debolo, adjoints; Guyay, conseiller municipal; les généraux Fangeron, Raynal de Tissonnière, Harty de Pierrebout; MM. Harent, le colonel Polonus, Billiaz, vice-présidents du concours; colonels Malpert, du 99e, Pendeze, du 88e, Juffé, du 121e, de Neymet du 157e, Pelloux du 158e, Podoza du 75e, Testarode de l'armée territoriale; Jourdan, directeur du génie; de Rangot, sous-intendant militaire; MM. Basso, consul général d'Italie; Caillier, vice-président des Volontaires Croix-Roussiens; de Leiris, président des Touristes Lyonnais; Thaurin, de nombreux officiers de l'armée active de la réserve, de la territoriale et des délégués de presque toutes les sociétés de tir et de gymnastique.

La fanfare municipale occupe la place de l'orchestre, les invités les fauteuils et les premières galeries.

Sur le devant de la scène sont exposés les prix, bronzes, tableaux, coupes, armes et vases, etc., dont nous ne reparlerons pas davantage, les ayant longuement décrits à l'époque du concours.

Après l'exécution de la Marseillaise, par la fanfare municipale, M. Gaillon se lève et prononce le discours suivant:

Mesdames, Messieurs, Les organisateurs du 4e concours international de tir peuvent être fiers de leur œuvre; le succès de ces fêtes patriotiques si éclatant, si grandiose a dépassé les prévisions les plus optimistes; il a été la légitime récompense de l'activité, du labeur opiniâtre, du dévouement des promoteurs du concours et de leurs collaborateurs.

Je puis apporter ici un témoignage impartial absolument désintéressé; les membres du comité m'ont fait l'honneur d'insigne de me désigner pour leur président; mais je n'ai pu être qu'un président nominal.

Si je n'avais pas la compétence requise pour prendre une part active aux travaux du comité, il m'eût été néanmoins permis d'apprécier le labeur immense, gigantesque, — l'expression n'est pas trop forte — accompli en quelques mois, par les trois vice-présidents: M. Harent, président de la Société de tir; le colonel Polonus, président de la Société de tir de l'armée territoriale; M. Billiaz, président des Tireurs du Rhône; par le comité directeur; par les sous-comités d'organisation de tir, etc.

C'est grâce à

imposante réunion populaire, où la lutte armée n'avait d'autre but que de faire triompher pacifiquement l'adresse et le sang-froid...

En passant, l'orateur fait quelques allusions à MM. Bouffier, Megroz, Portier, Rossignaux, et il conclut en disant que le droit de 6 fr. ne fera pas augmenter le prix de façon mal ambrée au moins le travail...

Des palmiers d'argent ont été alors remises à ces messieurs, en témoignage de reconnaissance pour les services nombreux et désintéressés qu'ils n'ont cessé de rendre à la société des anciens élèves de la Martinière.

esque, mais reçu à titre de prêt, 80,000 francs au directeur du Casino de Palavas-la-Flotte. Il a signé toutes ses déclarations sous le nom de Zucchi, qui est, paraît-il son véritable nom.

fait un étrange contraste avec M^{me} Berthély, qui fait ce qu'elle peut... et ce n'est pas beaucoup. Elle a murmuré le rôle de Jeannette.

Une maison lézardée s'est écroulée, entraînant un nommé Gramer et son enfant, âgé de quatre ans, au moment où ils descendait l'escalier.

Après la lecture de ce rapport, dont plusieurs passages sont soulignés par de vifs applaudissements, l'Harmonie municipale joua de délicieuses divers morniciaux dont un fantasme sur Faust, puis M. le capitaine Rémard procéda à l'appel des lauréats.

Les syndicats de tissage ou de professions similaires de la région lyonnaise, les tisseurs, apprêteurs, teinturiers, dessinateurs, passementiers, liseurs et piqueurs de dessins, chenilleux, encaucers, représentant trente-sept syndicats et cent cinquante mille ouvriers et ouvrières intéressés, réunis le dimanche 11 octobre, dans la salle de l'Amphithéâtre du palais Saint-Pierre.

Le banquet s'est ensuite terminé de la façon plus charmante et la plus cordiale que l'on puisse imaginer en un monologue, puis chacun s'est retiré emportant de cette fête un souvenir excellent.

Sur la plainte de deux des combattants, les nommés Masson, rue Moncey, 45, et Rousselle, rue Clos-Suiphon, 3, les gardiens de la paix s'emparèrent des deux frères B., et les conduisirent à la permanence.

CELESTINS. — « Lucrèce Borgia » Lucrèce Borgia avait attiré une très jolie salle aux Célestins. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas dans le drame de Victor Hugo bien des effets surannés; mais il souffre encore à travers certaines pages, un air de grandiose et quelque chose d'héroïque qui empêche le spectateur, ces phrases toutes pailletées d'antithèses et de métaphores cliquant, sent encor agréables à entendre, et les situations sont amenées de main de maître.

COLLISION DE TRAINS Le train « Peninsular express » venant de Calais avec 55 voyageurs, a tamponné cette après-midi, à 4 heures, un train de marchandises, en gare de Carovigno. Quelques wagons ont été endommagés. Un parle de contusions reçues par un voyageur.

DE LYON A BRON

Hier, la commune de Bron était tout en fête. C'était la vogue annuelle, et la Compagnie des tramways inaugura officiellement le prolongement de la ligne jusqu'à la route de Grenoble.

Le banquet s'est ensuite terminé de la façon plus charmante et la plus cordiale que l'on puisse imaginer en un monologue, puis chacun s'est retiré emportant de cette fête un souvenir excellent.

ANCIENS MILITAIRES DU GÉNIE La Société fraternelle des anciens militaires du génie, donnait hier, à 2 heures, chez Garby-Fougère, à Vaise, son troisième banquet annuel.

Le feu. — Un incendie s'est déclaré hier, à une heure de l'après-midi, dans la cave de M. Hohler, maçon chemin de l'Abîme 7. Le feu, qui avait pris à des sacs vides, a été éteint assez rapidement par les pompiers du poste voisin.

CELESTINS. — « Lucrèce Borgia » Lucrèce Borgia avait attiré une très jolie salle aux Célestins. Ce n'est pas qu'il n'y ait pas dans le drame de Victor Hugo bien des effets surannés; mais il souffre encore à travers certaines pages, un air de grandiose et quelque chose d'héroïque qui empêche le spectateur, ces phrases toutes pailletées d'antithèses et de métaphores cliquant, sent encor agréables à entendre, et les situations sont amenées de main de maître.

LA SANTÉ A LYON Voici, d'après Lyon médical, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler : Pendant la trente-neuvième semaine de 1891, il a été enregistré 117 décès, mort-nés exclus, au lieu de 152 survenus la semaine précédente, et 119 pour la période correspondante de 1890.

LE TRAMWAY DE NEUVILLE

Les employés en Grève Tout le personnel employé par la Compagnie des tramways à vapeur de Lyon à Neuville s'est mis en grève.

Le Grand Débit est une garantie de la bonne qualité. — Achetes vos vins de quinquina, vos huiles de foie de morue, tous vos médicaments, à la Grande pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

ANCIENS MILITAIRES DU GÉNIE La Société fraternelle des anciens militaires du génie, donnait hier, à 2 heures, chez Garby-Fougère, à Vaise, son troisième banquet annuel.

Le feu. — Un incendie s'est déclaré hier, à une heure de l'après-midi, dans la cave de M. Hohler, maçon chemin de l'Abîme 7. Le feu, qui avait pris à des sacs vides, a été éteint assez rapidement par les pompiers du poste voisin.

DERNIÈRE HEURE PAR SERVICE SPÉCIAL ÉLECTION LÉGISLATIVE Périgueux, 11 octobre. Aujourd'hui a eu une élection législative pour le remplacement de M. Clerjournie, décédé.

TRIBUNE DES COMITÉS Comité des républicains socialistes du 3^e arrondissement. — Aujourd'hui, le 12 courant à 7 heures et demie du soir, réunion au siège avenue de Saxe.

LA QUESTION DES SOIES

La réunion des chambres syndicales ouvrières. — Les droits sur les tissus. — Protection et compensation. — Les ordres du jour.

Le Grand Débit est une garantie de la bonne qualité. — Achetes vos vins de quinquina, vos huiles de foie de morue, tous vos médicaments, à la Grande pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

ANCIENS MILITAIRES DU GÉNIE La Société fraternelle des anciens militaires du génie, donnait hier, à 2 heures, chez Garby-Fougère, à Vaise, son troisième banquet annuel.

Le feu. — Un incendie s'est déclaré hier, à une heure de l'après-midi, dans la cave de M. Hohler, maçon chemin de l'Abîme 7. Le feu, qui avait pris à des sacs vides, a été éteint assez rapidement par les pompiers du poste voisin.

DERNIÈRE HEURE PAR SERVICE SPÉCIAL ÉLECTION LÉGISLATIVE Périgueux, 11 octobre. Aujourd'hui a eu une élection législative pour le remplacement de M. Clerjournie, décédé.

TRIBUNE OUVRIÈRE Fédération nationale des syndicats ouvriers. — Les bureaux des chambres syndicales sont convoqués pour le 14 octobre, à huit heures et demie du soir, à la Bourse du Travail.

CHRONIQUE LOCALE

Le Calendrier. — Lundi, 12 octobre, 285^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 10; pleine, le 17.

ANCIENS ÉLÈVES DE LA MARTINIÈRE Hier, à eu lieu au Palais-d'Été, cours Gambetta, 277, le 25^e banquet annuel de la société des anciens élèves de l'école de la Martinière.

CHRONIQUE LOCALE Le Calendrier. — Lundi, 12 octobre, 285^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 10; pleine, le 17.

ÉCRASÉ PAR SA VOITURE Un grave accident, qui a coûté la vie à un honnête et brave père de famille est arrivé hier matin à Saint-Genis-Laval.

ÉLECTION LÉGISLATIVE Périgueux, 11 octobre. Aujourd'hui a eu une élection législative pour le remplacement de M. Clerjournie, décédé.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI Grand-Théâtre. — Ce soir, la Juive, grand opéra.

NOS THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — « Les Dragons de Villars ». — « Les Noces de Jeannette ». Le public d'hier soir a paru se divertir beaucoup au Grand-Théâtre et il serait injuste d'être plus sévère que lui, en venant après coup, jeter une note discordante dans les applaudissements qu'il prodiguait à droite et à gauche.

ANCIENS ÉLÈVES DE LA MARTINIÈRE Hier, à eu lieu au Palais-d'Été, cours Gambetta, 277, le 25^e banquet annuel de la société des anciens élèves de l'école de la Martinière.

CHRONIQUE LOCALE Le Calendrier. — Lundi, 12 octobre, 285^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 10; pleine, le 17.

ÉCRASÉ PAR SA VOITURE Un grave accident, qui a coûté la vie à un honnête et brave père de famille est arrivé hier matin à Saint-Genis-Laval.

ÉLECTION LÉGISLATIVE Périgueux, 11 octobre. Aujourd'hui a eu une élection législative pour le remplacement de M. Clerjournie, décédé.

CAFÉ BERTHOUX Place des Célestins Les DEMUALLÉ informés sa clientèle que les concerts d'été étant terminés, il vient de réinstaller ses excellents billards comme précédemment.

ETAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — François Pichat, tapissier, cours Morand, 53, et Thevenin, demoiselle de magasin, rue des Fantassins, 4. — Jacome, boulanger, rue Constantine, 20, et Jacquelin, cultivateur, à Saint-Bonnet-des-Bruyères. — Perrin, boulanger, rue des Tables-Claudiennes, 61, et Gateau, domestique, rue des Tables-Claudiennes, 61. — Molinet, cultivateur, à Theys, et Pouchot, cuisinier, à Lyon. — Finet, employé, rue de la Martinière, 9, et Beaumont, s. p., quai Saint-Antoine, 1. — Laurent, employé, rue de Fargues, 2, et Gay, couturière, rue de Fargues, 2. — Souzy, mécanicien, à Tarare, et Tournachon, brodeuse, rue Saint-Benoit, 3. — Paumathod, boulanger, rue Tavernier, 5, et Nisme, domestique, à Bourg-Blanc, représentant de commerce, rue des Capucins, 43, et Morel, s. p., à Saint-Symphorien-d'Ozon.

Saint-Clair, 62. — Gobert, artiste lyrique, 35, et Monset, couturière, rue Franklin, 35. — Chanard, employé de banque, r. Bouteille, 17, et Ferrière, institutrice, rue Jacquard, 32. Deuxième arrondissement. — Chagny, jardinier à Beaujeu, et Floret, cuisinier, rue Saint-Joseph, 53. — Chollet, employé, rue Victor-Hugo, 45, et Vivier, lingère, à Crémeux. — Nol, employé, rue de la République, 63, et Bertrand, s. p., rue du Plat, 14. — Palz, employé de commerce, rue Penthièvre, et Chiari, couturière, rue Vaubecour, 3. — Mathian, employé de commerce, rue de Séze, 10, et André, négociante, rue Dubois, 33. — Carry, employé de commerce, rue Sainte-Hélène, 16, et Pothier, couturière, avenue de Saxe, 172. — Pellet, boucher, rue Claudia, 23, et Goutagny, s. p., rue Mercier, 80. — Bois, employé de soierie, rue Franklin, 43, et Garde, couturière, quai Fulchiron, 7. — Mipot, employé de commerce, rue Godefroi, 4, et Hugue, s. p., rue des Remparts-d'Amay, 27. — Joly, employé de commerce à Saint-Etienne, et Fond, employé de commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74. — Boucher, teinturier, rue des Prés, et Jausent, s. p., rue des Remparts-d'Amay, 12. — Pinet, employé, rue de la Martinière, 9, et Beaumont, sans profession, quai Saint-Antoine, 1. — Pointard, bijoutier, à Paris, et Billard, cuisinier, rue des Célestins, 4. — Curnal, maçon, quai Fulchiron, 45, et Idoux, cuisinier, rue d'Avvergne, 10. — Blanc, ouvrier à l'arsenal, cours Charlemagne, 44, et Moyroud, cuisinier, rue Vaubecour, 41. — Gouland, coiffeur, à Roanne, et Noué, passeuse, rue Saint-Dominique, 43. — Jugnet, vigneron, à Saint-Germain-au-Mont-d'Or, et Martin, lingère, rue du Plat, 18. — Maugé, corroyeur, à Villeurbanne, et Cahon, commerçante, place Bellecour, 16. — Carrier, tonnelier, rue Paradis, 2, et Billoud, corsetière, rue Victor-Hugo, 18. — Gérin, charcutier, rue des Remparts-d'Amay, 26, et Mousset, employée, grande rue de la Guillotière, 41. — Blanche, plâtrier, à Saint-Fons, et Chappas, giletier, cours St Julien, 43. — Gobert, artiste lyrique, rue Franklin, 35, et Mousset, couturière, rue Franklin, 35.

Troisième arrondissement. — Fortune, employé de chemin de fer à Monplaisir, et Monchalet, femme de chambre, rue Kléber, 2. — Laurent, boulanger, rue Monecy, 95, et Crespy, corsetière, rue Pierre-Corneille, 95. — Solon, ferblantier, rue Creuset, 4, et Guigne, lingère, rue St-Michel, 20. — Gérin, charcutier, rue des Remparts, 26, et Mousset, employée, grande rue de la Guillotière, 41. — Seigle, chapelier, grande rue de Vaise, 32, et Martelat, sans profession, rue de la Villette, 29. — Lacombe, corroyeur, rue Monecy, 404, et Bozonnet, piqueuse de bottines, grande rue de la Guillotière, 409. — Perrand, tourneur en cuivre, rue Monecy, 410, et Goutequille, guimpère, rue Monecy, 410. — Dussery, mécanicien à Oullins, et Dubois, sans profession, avenue de Saxe, 163. — Jeunehomme, jardinier, chemin Saint-Antoine, 2, et Guillière, couturière, à Lyon. — Pylon, ouvrier en sparterie, quai de la Vitrifierie, 27, et Bougain, domestique, quai de la Vitrifierie, 17. — Gaillard, maître-maçon, rue Bêchevelin, 29, et Pritsch, modiste, rue Montesquieu, 48. — Carry, empl. de com., r. Sainte-Hélène, 16, et Pothier, couturière, av. de Saxe, 172. — Juillet, empl. d'administration, r. Montesquieu, 77 et Quinot, cuis., à Langres. — Pellet, empl. d'usine, route d'Heyrieux, 163, et Sambet, jardinière, chemin St-Priest, à Montagnon, forgeron, à Rive-de-Gier, et Gorin, cuisinier, rue de Créqui, 302. — Bally, boulanger, r. Montesquieu, 35, et Cardillon, lingère, à St-Dider-au-Mont-d'Or. — Dallard, propriétaire, route de Grenoble, 38 et Durand, s. p., aux Lucettes. — Godal, ferblantier, route de Vienne, 99 et Robin, guimpère, ch. de Josphat, 3. — Mollard, coiffeur, route de Grenoble, 99 et Gaillard, journalier, r. de l'Espérance, 28.

Quatrième arrondissement. — Monet, employé de commerce, montée Rey, 6, et Garillon, sans profession, à Bessenay. — Mallier, boulanger, rue du Mail, 42, et Sandey, blanchisseuse, à Montluel. — Dorier, cultivateur à Ecullay, et Fournier, sans profession, à Ecullay. — Emin, tisseur, rue de Belfort, 4, et Taisseire, tisseuse, rue Perrod, 13. — Bellot, employé, rue de la Cuir, 6, et Thevenin, brodeuse, rue de la Loge, 2. — Lecollier, tisseur, rue Duviard, 6, et Broquet, tisseuse, rue de Dijon, 13. — Gacon, employé, rue Vauban, 32, et Colleur, sans profession, Grande-Rue-Croix-Rousse, 53. — Chanard, employé de banque, rue Bouteille, 17, et Fevrière, institutrice, rue Jacquard, 32. Cinquième arrondissement. — Voire, journalier, au Villars, et Bernoux, domestique, à Lyon. — Fortune, emp. chemin de fer, rue des Tuilleries, 29, et Mouchant, f. de chambre, rue Kléber, 2. — Seigle, chapelier, grande rue de Vaise, 32, et Martelat, s. p., rue de la Villette, 27. — Bord, maçon, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 39, et Duroudet, cuisinier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 60. — Combe, journalier, rue des Chevaucheurs, 54, et Laurac, ovatisse, montée Saint-Barthélemy, 9. — Barbier, camionneur, quai Fulchiron, 40, et Rey, tailleur, quai Fulchiron, 40. — Spigre, négociant, à Rive-de-Gier, et Chaix, s. p., rue des Prêtres, 4. — Patin, négociant, boulevard des Brotteaux, 58, et Meinel, s. p., cours Morand, 55. — Bougard, employé, quai de l'Archevêché, 21, et Jusseau, domestique, rue Longue, 2. — Bussat, charcutier à Oullins, et Poyceol, sans profession à Lyon. — Blanc, tapissier à Saint-Rambert-l'Île-Barbe, et Thevet, ouvrière en sparterie, rue de la Pyramide, 31. — Perrody, tripiier, rue de la Pyramide, 42, et Mariller, couturière, rue de Bourgogne, 5. — Rambaldi, employé, montée du Gourguillon, 35, et Charonnière, couturière, rue Inkermann, 54. — Durand, chaudronnier, rue des Docks, 48, et Branciot, tisseuse, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe. — Hilaire, licencié, rue Saint-Etienne, 4, et Lorin, sans profession, rue Masséna, 24. — Durrat, maçon, quai Fulchiron, et Idoux, cuisinier, rue d'Avvergne, 10.

Sixième arrondissement. — Bonabese, rentier, à Villeurbanne, et Piron, rentier, rue Molière, 11. — Bussat, charcutier à Oullins, et Poyceol, sans profession, place du Change, 2. — Frick, employé de commerce, rue Tête-d'Or, 57, et Dolopion, lingère, rue Tête-d'Or, 33. — Villemagne, mécanicien, rue Tronchet, 101, et Maron, dévideuse, rue de Séze, 404. — Charon, domestique, à Villeurbanne, et Rousson, domestique, rue Molière, 11. — Gacon, employé de commerce, rue Vauban, 32, et Colleo, sans profession, grande rue de la Croix-Rousse, 33. — Rivoire, coiffeur à Villeurbanne, et Déchenaud, sans profession, 72, avenue de Saxe. — Lays, appréteur, rue Duguesclin, 68, et Jacquet, tulliste, rue Crillon, 55. — Abigot, employé, rue Godefroi, 1, et Hugot, sans profession, rue des Remparts, 27. — Pichat, tapissier, cours Morand, 53, et Thevenin, demoiselle de magasin, rue des Fantassins, 4. — Rambaldi, employé, montée du Gourguillon, 35, et Charonnière, couturière, rue Inkermann, 54. — Patin, négociant, boulevard des Brotteaux, 58, et Meinel, sans profession, cours Morand, 55. — Crolard, sculpteur, rue de Bourgogne, 70, et Chavant, lingère, rue Boileau, 78. — Hilaire, licencié, rue Saint-Etienne, 4, et Lorin, sans profession, rue Masséna, 24.

Lafore, jardinier, cours Morand, 33, et Denis, cuisinier, place Kléber, 2. — Mathian, employé, rue de Séze, 16, et André, négociante, rue Dubois, 33. — Appaix, cocher, rue Ney, 67, et Lambert, sans profession, à Serre-Nerpol. — Berlaud, employé, rue Vaubecour, 33, et Chassaing, metteuse en mains, rue Vaubecour, 33.

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Joseph Richard, sans profes., 59 ans, rue Jean-Baptiste-Say, 22, f. 9 h. Deuxième arrondissement. — Auguste Blanc, pâtissier, 27, ansfôtel-Dieu, f. 8 h. — Vauve Verrier, née Guerinot, marchande de journaux, 6, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Epouse Morlier, née Ollagnier, sans profession, 41, rue de la Charité, 84, f. 2 h. Troisième arrondissement. — Marie Bérand, 16 jours, rue des Calottes, 18, f. 1 h. Quatrième arrondissement. — Marie Legay, tailleur, 25 ans, grande rue de la Cuir, 45, f. 4 h. Cinquième arrondissement. — Paul Ramet, 38 jours, rue Saint-Georges, 70, f. 8 h. — Charles Dufour, employé, 70 ans, rue Trouvée, 4, f. 10 h. Sixième arrondissement. — Nicolas Georges, 7 mois 1/2, rue Vauban, 57, f. 7 h. — Antoine Verdon, limonadier, 33 ans, avenue de Saxe, 99, f. 3 h.

ON OFFRE pension de famille avec chambre indépendante à Demoiselle ou Jeune Homme, à proximité des Lycées. — S'adresser : HILAIRE, 4, rue Bugaud.

Le Rédacteur-Gérant : NICOLAU-MENTELE.

Imp. WALTEREN ET C^{ie}, rue Belle-Gardienn, 14. — Lyon.

VENTES FORCÉES

Le seize octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, rue de la République, n° 53, vente d'objets saisis, tels que : Banque, Table, Glace, Chaises, Etagère, Balances, etc.

Le seize octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, rue de la République, n° 49, vente d'objets saisis, tels que : Tasses, Bougeoirs, Lampes, Bretelles, Porte-monnaie, et Batterie de cuisine.

UNE DAME SEULE

Offre le logement à une honnête ouvrière. Prix très modéré. S'adresser sous n° 6164, agence Fournier, 14, r. Confort.

APÉRI-TIF CHABLY. S'adresser Pharmacie Quet, 5, rue de la Préfecture, Lyon. On fait des envois.

SALSEPAREILLE QUET. LE MEILLEUR DÉPURATIF. S'adresser Pharmacie Quet, 5, rue de la Préfecture, Lyon. On fait des envois.

PILULES Des Alpes DÉPURATIVES, TONIQUES ET LAXATIVES. Prix : 1 Franc la Boîte. UNE TOUS LES JOURS, LE SOIR EN DINANT. Guérison certaine des affections de l'estomac, vomissements glaireux ou bilieux, constipation habituelle, coliques, ballonnement, migraines, vertiges, congestions, affections hémorrhoidales légères, affections névralgiques, rhumatismes, goutteuses, affections de la peau, etc.

ROB DÉPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM. Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER. CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS. 14, Rue Confort, LYON. Et dans ses Succursales de St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon. Pour les Journaux ci-dessous désignés par un astérisque, les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement A L'AGENCE. LYON. — Echo de Lyon * — Progrès * — Nouvelliste * — Express * — Salut Public * — Courrier de Lyon * — Rhône * — Echo de Fourvière * — Moniteur Judiciaire * — Progrès illustré * — Revue du Foyer * — Courrier du Commerce * — Moniteur des Soies * — Bulletin du Moniteur des Soies * — Bulletin des Soieries * — Passe-Memps * — Gazette Agricole * — Lyon Horticole * — Construction Lyonnaise. — Journal de Médecine vétérinaire * — Bulletin Médical * — Le Tintamarre * — L'Accord Parfait * — La Revue du Diocèse. Villefranche. — Journal de Villefranche — Le Progrès Agricole — L'Indépendant du Beaujolais. Tarare. — Bon Citoyen — Le Réveil. Grenoble. — Avenir de l'Isère — Le Petit Dauphinois — Réveil du Dauphiné — Grenoblois — Traillere Dauphinoise. Alevard. — Gazette d'Allevard. Voiron. — Petit Voironnais — Journal de Voiron. Bourgoin. — Indicateur — Journal. Saint-Marcellin. — Mémorial de Saint-Marcellin. Vienne. — Le Journal de Vienne — Le Moniteur Viennois. Saint-Etienne. — Loire Républicaine. — Mémorial de la Loire — Stéphanois — Le Journal de Saint-Etienne — Réveil des Mineurs. Roanne. — Journal de Roanne — Union Républicaine de Roanne — Le Radical Romanais. Montbrison. — Journal de Montbrison. Mâcon. — Journal de Saône-et-Loire — Le Réveil — Petit Saône-et-Loire. Chalon-sur-Saône. — Progrès de Chalon-sur-Saône — Messager de Saône-et-Loire — Dépêche. Autun. — L'Autunois. Bourg. — Le Courrier de l'Ain — Le Progrès et l'Avenir de l'Ain — L'Indépendant de l'Ain. Belley. — Messager du Dinanche — Echo du Bugey. — Le Bugiste. Trévoux. — Journal de Trévoux — Le Républicain des Dombes. Nantua. — Abeille du Bugey — Le Haut Bugey. Louhans. — L'Indépendant — Le Journal de Louhans. Tournus. — Journal de Tournus. Charolles. — Echo de Charolles — Démocratie Charolaise. Valence. — Le Messager — L'Echo de la Drôme — Le Journal de Valence. Romans. — Républicain Romanais — L'Impartial. Annonay. — Journal d'Annonay — Haute-Ardèche. Largentière. — Républicain des Cévennes. Tournon. — Journal de Tournon. Saint-Claude. — Indépendant de Saint-Claude. Genève. — Journal — Feuille d'Avis — La Tribune — Tous les principaux Journaux Suisses.

6 MILLIONS À PLACER PAR FRACTIONS SUR Hypothèque. LACOMBE & GONNET, 13, Rue Lafayette, PARIS. — (16^e Année.)

DEMANDEZ dans les Kiosques LE PASSE-TEMPS JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE. Seul vendu dans les Théâtres. AVEC SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT. PRIX : 15 CENTIMES.

ACCOCHEUSE Mme Vve YVERNAT. Rue du Vieil-Reverse, 3, angle rue du Doyenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges) LYON. Tient des Pensionnaires — Chambres indépendantes — Discretion assurée — Consultations — Renseignements par correspondance et MAISON de CAMPAGNE à PROXIMITÉ, séjour agréable pour les Pensionnaires. — PRIX MODERES.

LE « SANS RIVAL ». Tampon toujours encre (inépuisable). Il est absolument inaltérable, sa durée est indéfinie et sa richesse de couleur est telle qu'il suffit de tamponner une fois pour avoir plusieurs empreintes excellentes. Et méfier des produits similaires. PRIX : 1 f. 50, et rendu franco 1 f. 75. Vente en gros et au détail : aux Petits Docks du Commerce, 13, rue Confort, Lyon.

BONS DE L'EXPOSITION TIRAGE 15 OCTOBRE. 72,000 fr. de lots. — Gros lot : 50,000 fr. Tous les Bons ne gagnant pas des Lots sont remboursables à 25 francs par amortissement annuel. PRIX DU BON : 9 FRANCS. Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon (entresol).

EAU purgative dépurative. ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PRÉPARATION LÉGITIME). Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète. Cette Eau est très diurétique. En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Eaux minérales. Directeur de l'Établissement à Brides Saison du 15 Mai au 1^{er} Octobre.

PLUS DE NÉURALGIES. Migraines, Névroses. Guérison certaine par les Dragées de RR. PP. Prométhée, à base de Valériane de zinc et des principes actifs du Quinquina. DÉPÔT GÉNÉRAL À LYON : BOISSIER ET FOURNIER, droguistes, Rue de la Poulaterie, 6. — Envoi franco contre 3 fr. en mandat ou Timbres-poste. — Détail dans toutes les bonnes pharmacies.

Vous faut-il de l'argent? Vendez à l'UTILE, cours Lafayette, 74, Or, Argent, Bijoux, Brillants, Soides, et tous vos objets du Mont-de-Piété.

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement. SPLENDEUR SEULE VENITEUR en cristal toutes nuances : blanc, jaune ou bleu, composé de 52 pièces, soit : 4 douzaines verres à vin, bordeaux, liqueurs et champagne et 4 carafes pour eau et vin, qui forment une garniture complète de table. Compagnie générale de Fabricants Réunis de Falence et Cristalserie, 67, Rue de Chabrol, Paris, expédie soigneusement emballé en caisse et contre remboursement. — PRIX : 15 fr. — Envoi par poste dans tous les départements contre mandat-poste de 15 fr. — Retour de l'expédition de l'argent sans aucun retard.

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 12 Octobre (54) Pilleur d'Épaves PAR PIERRE MAEL DEUXIÈME PARTIE Une tante éloignée recueillit la malheureuse fille, non sans rechigner un peu, attendu que ce n'était pas d'un bon exemple et aussi parce que, tout entière à la douleur qui la rongait, sa nièce n'était plus d'aucun secours utile dans la maison. La mareyeuse robuste et vaillante que l'on voyait naguère gravir les falaises rocheuses de Kerleck, de l'Od ar born ou de la Pointe, portant sur la tête ou sur l'épaule d'énormes paniers de poissons, s'en allait maintenant la tête basse, les bras pendants le long du corps, n'ayant plus le moindre souci de sa vie ou de sa beauté. Il y avait des vieillards, qui la considérant d'un œil humide, murmuraient tristement : — Pour le vrai, Yan l'avait ensorcelée ! Pauvre petite Gaidik, elle n'ira pas bien loin maintenant ! C'est bien étonnant qu'elle ne se soit pas encore jetée du haut en bas du Gador Lac'h ou de la Roche Longue. — Et, reprenait un autre, ce qu'il y a

de bien sûr, c'est qu'il y avait un sort sur elle et sur Ab Vor. Voyez-vous, le père Arch'an avait fait un gros péché de couper les doigts de la morte, et surtout de garder ses bagues au lieu de les rendre au gars. — N'empêche que je n'aurais pas eu ça du garçon. Il lui a manqué de parole à la pauvre petite, et c'est pour lui qu'elle se laisse mourir comme ça, tout doucement. — Faut pas accuser Yan, Mélian, reprit l'interlocuteur, car c'était au cordier qu'il parlait ; est-ce que nous savons, nous, ce que le bon gars est devenu ? — Quand on te dit qu'il s'est montré à Vannes pendant l'assis, tu sais bien. Même que c'est la petite qui l'a raconté, et qu'elle a failli, sur le moment, s'en faire mourir de joie. — Pour sûr que ce n'était pas lui. — Alors, qu'il était-il, pour voir ? — Ça devait être son esprit. Le cordier haussa les épaules. — Tu crois ces choses-là, toi ? Avec ça que l'esprit de Yan serait revenu tout juste pour dire à ce pékin de juge qu'il était un lâche. Un esprit, tu comprends, ça aurait étranglé le juge et les gendarmes avec. Qui est-ce qui aurait pu l'en empêcher ? je te le demande. Ou bien il aurait pris la petite, et il l'aurait emmenée là où il allait. L'autre hocha la tête avec opiniâtreté. — Dis tout ce que tu voudras. Moi, le suis sûr que si Yan est vivant, il reviendra pour épouser sa promise. Tu peux croire ça, va, Mélian. C'était un bon gars, quoiqu'il ne fut pas du Cap. Et les commentaires allaient leur train dans Lescoff.

Or, à la même époque, là-bas, au bord de la mer du Sud, comme ils nommaient l'Atlantique au-dessous d'eux, Yan, étendu sur son lit de souffrances, soulevait pour la seconde fois les assauts de la maladie, et pour la seconde fois, Marianna, son ange gardien, l'arrachait à la mort par ses soins et ses prières. Là devait se terminer la tâche de la sainte. Un soir, comme le jeune homme, allongé sur une chaise longue, laissait son regard assombri se fixer à la flamme claire du foyer, — un de ces soirs de printemps où le froid qui va disparaître a de brusques retours de dépit, mademoiselle du Gast s'approcha du convalescent et lui posait la main sur l'épaule : — Jean, dit-elle, ce n'est pas le corps qui est le plus malade, chez vous ; c'est l'âme. Il releva vers elle ses yeux caves. Des larmes les rendaient brillants. — Vous avez raison, Marianna, murmura-t-il. — Je suis votre amie, Jean. Ne pouvez-vous me confier votre chagrin ? — Le trépassait. Cette question l'effolait. — Mon chagrin ? A vous ? balbutia-t-il. Et, couvrant son visage de ses mains, pour la première fois, il donna un libre cours à la douleur qui l'écrasait. — Jean, reprit Marianna de cette voix qu'elle devait tenir des anges purs et beaux comme elle, croyez-vous donc que je ne sois pas un peu dans le secret de votre tristesse ? Allez, j'ai deviné bien des choses, et vous m'en avez révélé beaucoup d'autres. Il se retourna, stupéfait. — Révélé?... Moi ! s'écria-t-il.

Elle eut un doux et navrant sourire. — Oui, vous... sans le vouloir, par exemple, pendant votre délire. Et puis-que vous n'osez pas ouvrir votre cœur, puisque vous croyez ne point devoir le faire, je vais vous dire, moi, ce qui vous torture la pensée. La la considérait, haletant, en proie à une sorte de fascination. Il lui prit la main, qu'elle abandonna sans résistance. — Vous vous reprochez de m'aimer, Yan, d'avoir abandonné Gaid, et c'est cela que vous n'osez pas m'avouer. Il baissa le front, confondu. — Vous voyez bien, poursuivit-elle avec une altération dans la voix. — Non, c'est à moi de vous donner l'exemple. Je sais toute l'histoire de votre promesse. Je m'en suis informé. Elle avait compté sur vous, Yan. Vous n'avez pas le droit de l'abandonner. Elle s'était oubliée ; elle l'avait encore appelé Yan. Mais elle avait prononcé ces paroles avec une autorité douce et grave, sans reproches, sans la moindre allusion au passé. Elle ajouta : — Jean, vous devez épouser Gaid. Et Yan ne se révolta pas, ne protesta pas. Seulement il attrista à lui convulsivement la belle main blanche qui n'avait pas quitté la sienne, et y attacha ses lèvres dans un baiser d'immense détresse. Elle sentit les larmes du jeune homme la brûler. — C'est votre devoir, mon ami, articula-t-elle péniblement. — Ils se regardèrent : ils lurent mutuellement dans leurs yeux la poignante douleur qui lacérait leurs cœurs.

Marianna retira doucement sa main : — Allons, Yan, fit-elle, nous devons être forts tous les deux. Ainsi se termina ce pénible dialogue. Le sacrifice était consommé de part et d'autre. Quand Jean de Kerdaz put quitter sa chambre, M. du Gast et sa fille remarquèrent l'étrange changement qui s'était opéré en lui. Ce n'était plus le vigoureux marin du Cap, dans l'épanouissement de sa forte et virile beauté. Le malheur avait donné à ses traits, avec une incomparable distinction, une sorte de majesté calme qui lui mettait au front comme une auréole de prédestination. Il les embrassa tous les deux et dit au vieillard : — Mon père, je ne puis vous donner ce que vous m'avez permis d'appeler Marianna ma sœur. Je sais quel est mon devoir, et je suis prêt à l'accomplir dans son intégrité. — Yan, répondit M. du Gast, ce que tu vas faire est presque plus que ton devoir. N'importe ! cela est bien, cela est beau ! Tu m'as nommé ton père, à mon tour de t'appeler mon fils. Quel que tu sois destinée, maintenant que tu as retrouvé une famille dans la personne de ton oncle de Saint-Malo, souviens-toi qu'il y aura toujours pour toi une place au mon foyer, et que les cœurs t'y garderont leur éternelle affection. Jean prit à part M. du Gast : — Si vous y consentez, dit-il, je désire que mon oncle ne se préoccupe pas de moi. Il a dû arranger sa vie de telle sorte que le priver, d'un seul coup, de toute la part qui me revient par héritage, serait

apparemment le mettre dans un grand embarras. Qu'il garde donc, en toute propriété, la moitié de la fortune, et que la seconde moitié, si je disparais, soit employée par votre fille et par vous à toutes les bonnes œuvres en faveur des marins... mes frères ! Le vieillard ne put se défendre d'une appréhension secrète : — Mais, Jean, mon enfant, on dirait que c'est un testament que tu veux faire ? Yan demeura perplexe un instant, puis il répondit : — C'est bien quelque chose comme cela ; ne vais-je pas disparaître en réalité ? Ce nom de Kerdaz, que je n'ai recouvré que par vos soins, n'est qu'un abri momentané pour le contumax, Yan Ab Vor. Je suis condamné sans avoir comparu. Gaid n'a-t-elle pas subi elle-même une condamnation ? A deux enfants de la mer comme nous, il faut bien peu de chose pour vivre ; soit que je m'expatrie, soit que je réussisse à me cacher dans quelque coin de la côte, je déroberai aux recherches de la justice, je ne saurais mener l'existence que j'aurais assurée cette fortune inespérée. Je n'en ai donc que faire, j'aime mieux la laisser entre vos mains. Il ajouta, sur son ton solennel : — Et puis, s'il faut tout vous dire, j'ai un pressentiment sinistre, — et mes pressentiments ne m'ont jamais trompés. Voici près de six mois qu'à la faveur des événements dont je suis le héros, je suis des transformations dont, peut-être, vous ne vous êtes pas rendu compte.